

Pandémie : ne pas oublier les enseignements et les blessures du passé

Août 2022

Pr Roger GIL

Directeur de l'Espace de Réflexion Ethique de Nouvelle-Aquitaine-site de Poitiers

Nous semblons sortir d'un long tunnel pandémique et le plus triste serait de faire comme si rien ne s'était passé. La pandémie a frappé avec violence les personnes les plus vulnérables et parmi elles, les personnes âgées. Les autorités gouvernementales, au nom du plus grand bien pour le plus grand nombre, ont édicté des mesures sanitaires qui ont restreint les libertés publiques. Il n'est pas question de mettre en cause la légitimité de ces mesures, mais force est aussi de réfléchir à leurs conséquences. Parmi ces mesures la plus difficile a été la suppression totale des visites dans les établissements médico-sociaux, parfois assortie d'un isolement en chambre, puis leur rétablissement au goutte à goutte. Certes des personnes âgées ont accepté cette épreuve, mais d'autres, atteintes de troubles de la mémoire et d'autres troubles cognitifs, se sont senties abandonnées. En dépit des efforts d'animation faits par les équipes soignantes, nombre de personnes âgées, perplexes devant ces tablettes numériques sur lesquelles elles avaient du mal à reconnaître leurs proches, ont cessé de manger, sont restées atones et apathiques dans leur fauteuil, ont ainsi perdu le goût de vivre et sont mortes de chagrin. Il a fallu prendre conscience que les êtres humains sont des êtres de chair, des êtres incarnés¹. Il a fallu prendre conscience que les libertés publiques ne sont pas que des concepts rationnels. Il a fallu prendre conscience que les recommandations et les injonctions, si elles visaient effectivement le plus grand bien pour le plus grand nombre, ne pouvaient pas être appliquées indistinctement. Il a fallu redécouvrir ce qu'était le Bien commun qui n'est pas le plus grand Bien pour le plus grand nombre² mais le Bien minimal que l'on doit à chacun, à *chaque personne humaine*, en fonction de ses besoins. Car la justice est-elle à chacun une part égale ou à chacun selon ses besoins ? Aller au-dessous de ces besoins minimaux définissant le Bien commun, c'est franchir un seuil anthropologique de déshumanisation³. Il revint à certains soignants, sur le terrain, de résister, de refuser l'obéissance passive et d'obtenir en retour l'adaptation des recommandations. Pouvait-on par exemple refuser à une épouse de visiter son époux en fin de vie ? Le Samaritain aussi sut faire exception à la Loi pour soigner le blessé à demi-mort alors que le prêtre et le lévite avaient passé leur chemin⁴. Pouvait-on refuser à un époux, un compagnon, une épouse, une compagne, un fils ou un petit-fils, une fille ou une petite-fille de voir, même furtivement le visage de l'épouse, du compagnon, de l'époux, du père ou de ma mère, du grand-père ou de la grand-mère ? Mais dans les quartiers de nos

1 Gabriel Marcel, *Essai de philosophie concrète* (Paris: Gallimard, 1940).

2 John Stuart Mill, *L'utilitarisme* (Paris: « Le Monde » : Flammarion, 2010).

3 Roger Gil, « Pandémie et santé publique: du Bien commun à l'éthique incarnée », *Revue générale de Droit Médical* 81 (2021): 175-92.

4 Lc 10, 29-37

villes, de notre ville, des personnes âgées seules ou en couple vécurent aussi douloureusement le confinement : comment faire des courses en laissant son conjoint malade à la maison ? Comment faire comprendre à son conjoint atteint de troubles de la mémoire qu'il était interdit de sortir ? Une enquête effectuée en septembre 2020 par l'Observatoire de l'emploi et du handicap⁵ a montré que les personnes en situation de handicap ont été plus éprouvées par la pandémie que la population générale : un tiers environ pensait que leur état de santé tant physique que mental s'était dégradé depuis le début de la pandémie ; deux tiers ont vécu des périodes intenses de stress, de nervosité ou d'anxiété (contre 41% pour la population générale) ; plus de la moitié ont vécu des épisodes dépressifs (contre 11% pour la population générale). Enfin même si le télétravail a permis la poursuite d'une activité professionnelle, la pandémie a renforcé pour un tiers d'entre eux le sentiment d'isolement social, plus de la moitié ont ressenti une perte de motivation professionnelle et plus du tiers ont souffert de la promiscuité et d'un manque d'intimité (pour 22% dans la population générale). Les étudiants ont aussi beaucoup souffert de leur isolement, d'un accroissement de leur précarité pour celles et ceux qui ont été contraints d'abandonner leur activité rémunérée d'autant qu'après la levée du premier confinement, ils ont été au cours de l'année 2020-2021 soumis à un enseignement demeuré majoritairement en distanciel⁶.

La loi du 30 juillet 2022⁷ a mis fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19. Cette loi abroge à partir du 1er août 2022, les dispositions du code de la santé publique relatives à l'état d'urgence sanitaire ainsi que le régime de gestion de la crise sanitaire instauré par la [loi du 31 mai 2021](#). Les mesures qu'ils autorisaient (confinement, couvre-feu, passe sanitaire...) ne pourront plus être édictées sans une nouvelle loi. Néanmoins si le pass sanitaire est aboli, la loi permet d'imposer, à partir du 1er août 2022 et jusqu'au 31 janvier 2023 aux personnes de plus de 12 ans la présentation d'un test Covid négatif lorsqu'elles voyagent entre la France, les territoires d'outre-mer et les pays étrangers. En outre le fichier *Contact Covid* qui identifie, oriente et accompagne les malades et les cas contacts, est maintenu jusqu'au 31 janvier 2023. Le fichier (SI-DEP) qui centralise les résultats des examens de dépistage du Covid-19 est prolongé jusqu'au 30 juin 2023. Enfin le Conseil scientifique est dissous après avoir déployé sous l'impulsion de son président, un travail intense et difficile. Le Conseil scientifique ne fut pas le lieu d'exercice du biopouvoir qui ne relève selon Michel Foucault que du seul pouvoir politique, celui qui décide, disait-il du « faire vivre ou du laisser-mourir », « l'idée, finalement, que la société ou l'État, ou ce qui doit se substituer à l'État, a essentiellement pour fonction de prendre en charge la vie, de la ménager, de la multiplier, d'en compenser les aléas, d'en parcourir et délimiter les chances et les possibilités biologiques »⁸. Michel Foucault avait tout dit en montrant le danger du

5 Comment les personnes en situation de handicap ont-elles vécu la crise de la Covid en 2020 ? Analyse et résultats ; Observatoire de l'emploi et du Handicap ; Etudes et statistiques ; mars 2021 ; https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwjG67Wv46z5AhUsxoUKHYeRDXgQFnoECAMQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.agesfiph.fr%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2Fmedias%2Ffichiers%2F2021-03%2FAgesfiph-Etude_Covid_17%2520mars.pdf&usq=AOvVaw1Naerm858xlaqPRsb4s2GF

6 Feres Belghith et al., « Une année seuls ensemble, enquête sur les effets de la crise sanitaire sur l'année universitaire 2020-2021. », *OVE Infos*, Observatoire National de la vie étudiante, 45 (novembre 2021).

7 Vie publique. Loi du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la covid-19 ; 1 er août 2022. <https://www.vie-publique.fr/loi/285591-loi-sanitaire-du-30-juillet-2022-fin-des-regimes-dexception>

8 Michel Foucault, *Il faut défendre la société*, éd. par François Ewald et al. (Paris: Gallimard : Seuil, 1997), https://monoskop.org/images/9/99/Foucault_Michel_Il_faut_defendre_la_societe.pdf.

biopouvoir de se confiner dans la seule dimension biologique de la vie sans envisager ses autres dimensions psychologiques, spirituelles, sociales.

Il serait dramatique de croire que l'on pourrait décréter un clap de fin de la pandémie avec la fin des mesures sanitaires. D'abord le virus persiste et il faudra composer avec lui de manière différente puisque la vaccination et les mutations successives ont réduit de beaucoup les formes sévères. Mais nul ne sait quel sera l'avenir de ce virus ou d'autres agents infectieux. Voilà pourquoi la fonction d'anticipation confiée par le gouvernement au futur « comité de veille et d'anticipation des risques sanitaires »⁹ ne vaudra que si l'on fait mémoire et si l'on tire les enseignements de la période pandémique mars 2020-été 2022. La tâche est immense car il faudra réfléchir aux compromis nécessaires entre les exigences sanitaires et les souffrances humaines et ce d'autant que toutes les plaies ne sont pas cicatrisées. Il faudra aussi penser à faire en sorte que le climat pandémique fasse un usage modéré de la peur, des sanctions au bénéfice d'un surcroît pédagogique. Car il faut aussi tenter de canaliser les tendances hypersécuritaires qui vont au-delà des recommandations en s'inquiétant moins des résistances citoyennes que de l'obéissance passive voire empressée et des peurs confuses et du virus et aussi de possibles recours judiciaires. L'anticipation scientifique sera insuffisante si elle ne s'accompagne pas en contrepoint d'une anticipation éthique et anthropologique. Repensons par exemple aux traitements infligés aux familles empêchées de voir le visage du défunt, à l'isolement en chambre de résidents dans des ehpad non contaminés et qui a conduit à éteindre le désir même de vivre. Pensons à reconsidérer la fonction anthropologique et éthique de la visite entre proches qui est une composante certes régulable mais inaliénable de l'histoire identitaire de chacun. Pensons à ces masques transparents qu'il a été quasiment impossible de promouvoir dans les ehpad alors que nombre de travaux neuropsychologiques ont décrit l'insupportable bouleversement de la relation aux visages de résidents vulnérables confrontés à des visages étranges et angoissants¹⁰. Pensons à ces jeunes isolés et pour nombre d'entre eux dans les surfaces étroites de logements étudiants. L'être humain avait dit Aristote est par nature sociable. Il ne suffit pas de répéter cette phrase qui ne fait pas de la sociabilité un ornement comportemental mais qui souligne qu'elle est coextensive à l'humanité. Même si l'être humain est capable d'accepter une restriction de ses libertés pour le bien collectif, certaines conditions de vulnérabilité ne permettent pas de franchir un seuil au-delà duquel la restriction des libertés et donc des rapports sociaux est ressentie comme une menace insupportable à l'intégrité de la personne. Et cette menace à l'intégrité se vit douloureusement, charnellement et fait perdre tout sens à la vie. Le biopouvoir doit réfléchir à ses limites qui sont celles qui conduisent à discerner un seuil anthropologique de déshumanisation non seulement dans les mesures sanitaires de mesure générale qu'il édicte mais aussi en tenant compte de l'articulation à opérer entre ces mesures générales et la singularité des situations et des personnes au quotidien de la vie. Il doit évoluer vers une vision intégrative de la vie celle qui est d'ailleurs à la source même de la bioéthique¹¹ : une vie insérée dans un environnement dans toutes ses dimensions, y compris ses dimensions sociales

9 Décret no 2022-1099 du 30 juillet 2022 instituant un comité de veille et d'anticipation des risques sanitaires <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=uQ1M7hNxiim6Ae5mabID-I6UDiemeBPdGRbm-zc6GpM=>

10 Voir synthèse in Roger Gil et Eva-Maria Arroyo-Anllo, « La relation au visage : du sujet normal au malade Alzheimer, du visage nu au visage masqué, d'une neuropsychologie humaniste à une éthique incarnée », *Gériatrie et Psychologie Neuropsychiatrie du Vieillessement* 20, n° 2 (1 juin 2022): 219-33, <https://doi.org/10.1684/pnv.2022.1038>.

11 Peter J. Whitehouse, « The Rebirth of Bioethics: A Tribute to Van Rensselaer Potter », *Global Bioethics* 14, n° 4 (1 janvier 2001): 37-45, <https://doi.org/10.1080/11287462.2001.10800813>.

et environnementales. Il doit devenir s'il veut viser davantage de justice et davantage d'équité, un bio-psycho-socio-pouvoir.

Puisse l'avenir, par essence incertain, tenir compte des enseignements du passé dont toutes les blessures ne sont pas cicatrisées!